



Déclaration de la FNEC-FP-FO au CTSD de l'Isère 7 février 2020

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD

Nous ouvrons cette instance dans une période de conflits sociaux pour le retrait du projet de réforme des retraites Macron/Delevoye qui a commencé le 5 décembre et n'est pas terminé, en témoigne le nombre de grévistes et manifestants, hier encore, jeudi 6 février.

À cela, s'ajoute le combat des enseignants, des lycéens et de leurs familles contre la nouvelle mouture du baccalauréat comprenant les épreuves des E3C.

Aujourd'hui, face à la colère générale, au lieu de répondre aux revendications des personnels, des lycéens et des familles, le gouvernement fait le choix d'utiliser la répression et la violence. C'est intolérable, notre organisation syndicale le condamne et sera aux côtés de ceux qui subissent cette répression.

Nous souhaitons rappeler ici que la FNEC FP FO réaffirme son opposition à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite Loi de la Transformation de la Fonction Publique et au décret d'application n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

Ce CTSD a pour ordre du jour la prévision des dotations globales des collèges publics.

Cependant, Madame la Directrice Académique, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les écoles du premier degré connaissent une véritable crise du remplacement. Cela vient aggraver les conditions de travail des personnels et cela perturbe fortement les conditions d'apprentissage des élèves.

Par ailleurs, nous ne pouvons qu'acter la date du 31 mars pour les mesures de carte scolaire dans le premier degré mais nous avons, d'ores et déjà, des inquiétudes quant à cette convocation si tardive et, ce du fait de la tenue des élections municipales. Ce calendrier risque de ne pas simplifier les choses.

C'est pourquoi, nous vous communiquons, dès à présent, les revendications de la profession.

- Nous demandons que les classes de CP et CE1, dans les écoles REP et REP + comptent comme des classes à part entière pour le calcul des quotités de décharge de direction dans ces écoles.

- Nous demandons également que tous les élèves, scolarisés, comptent dans le calcul des effectifs.

Premièrement, que conformément au Code de l'Éducation, tous les élèves sans exception – donc y compris sur dérogation - inscrits dans une école par la Mairie (le directeur ne faisant qu'admettre les élèves affectés sur son école) soient comptabilisés.

Deuxièmement, que les élèves bénéficiant du dispositif ULIS comptent également dans les effectifs de leur classe de référence, comme annoncé par Monsieur le Ministre au Journal Officiel (JO) du 6 décembre 2018.

Par ailleurs, de nombreux collègues exerçant en maternelle nous questionnent sur le dédoublement des GS en éducation prioritaire, pour la rentrée 2020. Les dires du Ministre seront-ils suivis des faits ?

Enfin, nous voulons rappeler que la FNEC FP FO sera vigilante au respect des seuils d'ouverture de classe. Nous nous opposerons à tout changement qui serait une entrave à l'application des seuils d'ouverture notamment, avec pour finalité de fermer davantage de classes ou de ne pas en ouvrir alors que le seuil serait atteint ou dépassé.

Pour le second degré, dans notre département, 560 élèves supplémentaires sont prévus.

L'augmentation annoncée de 22 ETP en Heures postes par rapport à 2019 est loin de compenser les pertes des années antérieures. En HS, l'équivalent de 5 ETP supplémentaires par rapport à 2019 est alloué à l'Isère ce qui va encore alourdir la charge de travail des enseignants ! Ce n'est pas d'heures supplémentaires dont les établissements ont besoin mais d'heures postes afin de maintenir les professeurs en place et d'éviter la multiplication des services partagés. L'institution de la seconde heure supplémentaire obligatoire a eu pour conséquence de supprimer de nombreux postes et contribué à l'augmentation des compléments de services parfois très distants l'un de l'autre.

Où vont aller les enseignants qui se voient supprimer leur poste ? Leur mal être est grand, l'inquiétude quant à leurs futures conditions de travail est énorme, certains sont en arrêt de travail. Des professeurs subissent les cartes scolaires les unes après les autres ! Ils sont toujours les derniers arrivés dans les établissements et subissent donc de plein fouet la succession des décisions ministérielles.

Supprimer des postes, c'est augmenter les effectifs par classe, amener une surcharge de travail, par l'utilisation d'HSA et cela a aussi pour conséquence de limiter fortement les possibilités d'obtenir une mutation lors du mouvement intra-académique.

Les effectifs prévisionnels des classes sont souvent très chargées : 29, 30 élèves dans beaucoup de collèges (31 dans certains) avec des difficultés pour constituer des groupes en sciences expérimentales, en langues, etc, alors que l'une des premières revendications des professeurs, avec l'augmentation du point d'indice, demeure la diminution des effectifs par classe.

Les enseignants ne veulent pas d'une augmentation de leur charge de travail. Ils demandent une revalorisation salariale immédiate de 20 % du point d'indice pour compenser la perte du pouvoir d'achat depuis 2010.

Des conseils d'administration ont déjà été tenus et des décisions votées, nous nous en étonnons puisque les instances se réunissent en ce moment-même.

La FNEC FP FO condamne toutes les pressions exercées sur les chefs d'établissement ainsi que la répression en cours contre les professeurs et les élèves qui contestent les E3C. Nous souhaitons que la présence des forces de l'ordre, dans les établissements, cesse immédiatement.

Merci de votre écoute.